

par Yoshimi ASAHINA

Avant d'entamer un parallèle entre les deux Angélique de Port-Royal, nous ne trouvons pas futile de souligner la différence d'âge entre les deux Mères. En novembre 1624, quand Robert Arnauld d'Andilly a eu la joie d'être le père de la future Angélique de Saint-Jean, la Réformatrice avait déjà trente-trois ans. Que déduire de ce décalage ?

On sait que cette dernière affrontait à cette époque le problème de la translation du couvent. Quoique s'y imposât la préoccupation de salubrité, on pouvait considérer ce transfert des Champs à Paris comme une preuve de la réussite et de l'expansion de la réforme de la Mère Angélique ; mais l'abbé Cagnet qui devait connaître à fond ce processus n'a pas hésité à dire non seulement que l'installation à Paris était une erreur, mais encore que le tout premier Port-Royal touchait à sa fin (1).

Ce jugement de l'abbé Cagnet nous conduirait à admettre que, à la naissance de la seconde Angélique, le Port-Royal réformé par la première Angélique allait disparaître. Pourtant, loin de se terminer en 1624, l'histoire de Port-Royal vient de commencer. La Mère Angélique elle-même aura encore à vivre trente-sept ans, des années plus longues et plus chargées à beaucoup d'égards que la première moitié de sa vie. Cela n'empêche que, pour elle aussi bien que pour son abbaye, avec l'installation à Paris, s'est terminée une certaine époque et que sa nièce, venue tard par rapport à la réforme, en cohabitant avec elle, ne faisait que recueillir ses témoignages avec une grande dévotion. C'est du constat de ce décalage qui oblige à

séparer la tante et sa nièce que nous partirons, en parcourant leurs lettres et mémoires, afin de mettre en valeur la vie spirituelle de la première, qui contraste avec celle de la deuxième à certains égards.

Commençons par la question la plus simple et la plus fondamentale pour la vie personnelle de la Mère Angélique la Réformatrice aussi bien que pour l'histoire de son couvent : où a-t-elle commencé sa vie religieuse ? Naturellement, sans considération des années d'éducation à Maubuisson, c'est au monastère de Port-Royal des Champs, ou plutôt Port-Royal tout court, « situé à environ six lieues de Paris, au couchant, proche Chevreuse » comme l'a écrit Sainte-Beuve. Pourquoi cette question ? Parce que pour la deuxième Angélique qui est entrée en religion en 1630, à l'âge de six ans, Port-Royal ne pouvait être autre que le monastère du faubourg Saint-Jacques. Leur point de départ, leur « pays natal » si l'on veut, est donc différent. Certes, en 1648 la Mère Angélique ramène à Port-Royal des Champs une partie des religieuses, dont sa nièce ; celle-ci, après les allers et retours entre les deux endroits, passera, elle aussi, ses vingt dernières années aux Champs. D'ailleurs, soit aux Champs, soit à Paris, il n'y a qu'un Port-Royal, c'est ce que tout le monde admet aujourd'hui.

Néanmoins il faut bien signaler que la différence de leur point de départ empêche les deux religieuses de partager le même sentiment à l'égard des deux monastères. On peut relever dans la correspondance de la Mère Angélique plusieurs passages qui évoquent son attachement aux Champs, son lieu d'origine. En voici deux dans lesquels elle s'épanche, premièrement auprès de Madame d'Aumont : « ...je rajeunis tous les jours, et vous seriez effrayée de me voir dans nos tracas (les travaux étaient en cours) trotter comme à vingt-cinq ans (elle avait 57 ans) » (2). Ensuite auprès de la Reine de Pologne :

...vraiment la paix et le silence rendent notre nouvelle demeure extrêmement agréable. Je m'y porte si bien que j'en suis toute étonnée, et il y a près de trois ans que je n'avois eu autant de santé que depuis que j'y suis. Je m'estimerai trop heureuse si on me permet d'y passer le reste de mes jours dans la solitude. Je puis assurer Votre Majesté que hors des personnes pour qui je suis obligée de prier Dieu, je ne songe pas s'il y a encore un Paris au monde (3).

On retrouve ici aussi cette franchise spontanée de la Mère que ses directeurs ont souvent critiquée et à laquelle elle n'a cessé de veiller jusqu'à la fin de sa vie : défaut ou qualité ? Cette manière d'aller au but sans hésitation séduisait son entourage, et l'évêque de Genève lui-même. En lisant ces phrases vivantes, personne ne pourra être insensible à l'amour qu'elle a pour un lieu qu'elle identifie à sa jeunesse, voire à son idéal de vie spirituelle.

Autant elle prisait l'ambiance des Champs, autant elle était mécontente de la vie parisienne. En effet, comme l'abbé Cognet l'a remarqué, la Réformatrice devait admettre avec un très grand regret que la translation à Paris, décidée sans « consulter autant Dieu que les hommes », était une faute, allant jusqu'à avouer que, depuis, elle haïssait Paris. Elle écrit à la Reine de Pologne : « Nous sommes de retour à l'hermitage [elle appelle souvent ainsi le monastère des Champs]. Je n'ai été que trois semaines à Paris, et j'y ai perdu une partie des forces que j'avois recouvertes ici : tant il y a de tracas » (4). Bien que ce soit à Paris que la Mère ait fait la connaissance de la reine et qu'elle lui raconte, non sans plaisir, l'affluence de l'auditoire attiré par les sermons de Monsieur Singlin, cela ne l'empêche pas de voir dans le monastère de Paris surtout un lieu de tracas.

Or, quels sentiments attachaient la Mère Angélique de Saint-Jean aux deux Maisons ? D'abord à l'égard de Paris : il va sans dire qu'en franchissant le seuil de ce bâtiment, elle a abandonné le monde, mais ce sont ses tantes et sa sœur qui l'ont accueillie avec joie ; elle n'avait plus besoin de « Journée du Guichet », on peut imaginer sans peine que ce monastère de Paris lui est tout à fait familier comme si c'était une maison de ses parents. On sait qu'elle était une grande historiographe et les historiens de Port-Royal lui doivent plus qu'aux autres. Mais beaucoup moins simple que sa tante, comme son entourage l'a souvent relevé, elle dévoile son cœur si rarement qu'il n'est pas facile de choisir un passage qui trahisse ses sentiments personnels. En voici un, cependant, qui se trouve tout au début de sa *Relation de captivité* :

Port-Royal affligé était comme ma nourrice : je venais d'être sevrée de tout ce que j'aimais sous ce nom avec le plus de tendresse ; mon âme ne pouvait porter cette

séparation qu'avec une douleur extrême, et ma foi était tout occupée à la détourner sans cesse de réfléchir sur cet objet. Je ne pouvais pas empêcher qu'à toute heure il ne se représentât devant mes yeux, mais aussitôt je les levais vers Dieu, pour ne voir qu'en lui ce que je n'aimais que pour lui (5).

Port-Royal dont il s'agit ici signifie sans doute la communauté spirituelle des religieuses plutôt qu'un lieu ou un bâtiment où elles vivaient, mais on ne l'a arrachée en réalité que du monastère de Saint-Jacques auquel elle s'était attachée comme un bébé à sa nourrice. Nous reviendrons tout à l'heure sur le sujet de son attachement ; nous pouvons déjà conclure que l'expulsion a renforcé les liens étroits qui l'attachaient à ce monastère.

On n'ignore pas que la Mère Angélique de Saint-Jean n'a jamais manqué l'occasion de dénoncer l'usurpation de la Maison de Paris par l'« intruse » Dorothée Perdreau ; ce qui prouve sans doute qu'elle l'a considérée comme plus qu'une simple perte des biens temporels de la famille Arnauld.

Mais comment trouvait-elle l'autre Maison où elle a été enfermée et où elle fut prieure et même abbesse ? Il est impossible qu'elle l'ait haïe comme sa tante haïssait Paris, puisqu'elle n'avait plus le choix entre les deux, mais elle ne pouvait pas s'y attacher pour autant. Voici un passage que l'on trouve dans une des lettres adressées à Madame de Fontpertuis. Cette veuve a non seulement donné refuge au grand Arnauld, mais était liée d'une amitié sans égale avec la Mère Angélique de Saint-Jean. Celle-ci, s'excusant de présenter en retard ses vœux de nouvel an, ne peut s'empêcher de déplorer sa situation :

...nous sommes ici renfermées dans une prison par les neiges qui nous rendent inaccessibles pour le monde, et le monde inaccessible pour nous, de sorte que depuis quinze jours il semble que nous soyons éloignées de Paris de cent lieues, sans avoir bougé d'une place ; car on n'entend de nouvelles de personnes, et on n'en peut mander (6).

Même si on doit accepter le mot « prison » littéralement, on était encore en 1677, et on jouissait de la Paix de l'Eglise. Si la Mère Angélique, sa tante, avait été dans la même situation,

elle ne se serait jamais plainte de cet éloignement, mais au contraire elle en aurait profité avec joie pour se consacrer à la prière.

Maintenant considérons cette optique de la distance à laquelle elles tenaient le monde séculier. Certes, elles l'ont quitté une bonne fois ; néanmoins, elles ne pouvaient vivre qu'impliquées dans le monde, et qu'en souffrant plus ou moins de l'ingérence des puissances extérieures. Il semble que leurs attitudes vis-à-vis du monde soient souvent opposées.

Sainte-Beuve ne craint pas d'écrire : « sans notre *Journée du Guichet*, il n'y avait pas de Port-Royal ». On ne saurait en effet trop insister sur l'importance de la clôture établie au risque de la vie d'une jeune abbesse, pour elle-même comme pour sa Maison ; toutefois il n'en faut pas moins se rappeler que la Mère est sortie du couvent bien des fois non seulement avant mais après cet événement crucial. Certes le motif de ses sorties est tout différent, avant et après. Quoi qu'il en soit, elle n'a pu s'empêcher de s'exposer à l'air corrompu du monde extérieur. A son antipode est la vie monacale de la seconde Angélique : il est significatif que le seul temps où elle s'est absentée de Port-Royal, elle l'a passé dans la cellule des Annonciades, strictement séparée du dehors. Alors que pensait-elle du monde ?

A ce propos, la tante note un épisode intéressant, dans une lettre envoyée à Robert Arnauld d'Andilly qui vient d'avoir sa cinquième fille, au sujet de la seconde Angélique qui depuis un an à peu près au monastère de Paris, n'avait pas encore atteint l'âge de sept ans.

Angélique dit qu'elle a grande envie de voir sa nouvelle sœur, mais qu'elle aime mieux se priver de ce contentement que d'aller à Andilly. Et comme je lui disois qu'elles étaient cinq, elle m'a dit : « Mais vous comptez celles qui sont en Religion, il ne faut pas, car nous ne sommes plus au monde » (7).

Réplique admirable qui nous fait imaginer le visage radieux du destinataire. L'abbesse se contente de la transmettre et d'y ajouter : « Mais elle dit cela si résolument et gaiement qu'il semble qu'elle soit à la veille de sa profession ». Pas

d'autre commentaire, mais il est permis de supposer que le souvenir amer de sa propre entrée en religion doit l'incliner moins à envier les débuts mieux favorisés et apparemment pleins de grâce de sa nièce qu'à s'inquiéter de sa précocité intellectuelle. En effet, plus tard à propos d'elle encore, alors âgée de treize ans, elle ne dissimule pas ses préoccupations en s'adressant à Monsieur Macquet, un de ses fidèles correspondants : « Je vous supplie de lui faire la charité de dire une Messe de la sainte Vierge pour elle ; c'est un esprit trop grand et trop avancé qui fera bien du mal, si elle ne fait du bien » (8).

Les suites de l'histoire du couvent montrent que les soucis de l'abbesse étaient inutiles. Il est indubitable que Port-Royal a trouvé en la personne de sa nièce une dirigeante, quoique de moindre envergure à en juger par le nombre et la variété de ses correspondants, toutefois d'une compétence remarquable et d'une piété toute pareille.

Une preuve parmi beaucoup d'autres : comme l'a fait remarquer Madame Bugnion-Secrétan, à propos de la disgrâce de leurs frères respectifs, la tante et la nièce, avec un intervalle d'un demi-siècle, ont la même réaction de « réjouissance », la première à l'égard de Robert Arnauld d'Andilly, conseiller d'Etat, la seconde à l'égard du marquis de Pomponne, secrétaire d'Etat. Frappée de l'attitude d'Angélique de Saint-Jean, Madame de Sévigné est allée jusqu'à écrire à sa fille qu'elle n'avait point encore vu une religieuse « qui fût véritablement et sincèrement morte au monde » (9).

On dit qu'est perdue la lettre qui a ainsi touché M^{me} de Sévigné, mais on trouve dans le recueil préparé par Mademoiselle Gillet quelques lettres qui révèlent l'état d'âme de la religieuse. Après avoir opposé en style antithétique les paroles de la foi aux paroles du monde, elle poursuit :

...par la miséricorde de Dieu, ces vérités [*les paroles de la foi*] ont été de telle sorte entrées de bonne heure dans mon cœur, qu'elles y deviennent comme naturelles, et qu'il ne m'a fallu faire aucune violence à mes sens pour me persuader que la disgrâce de mon frère était une vraie grâce, n'ayant jamais regardé la faveur du monde pour lui que comme un péril qui exposait tout à fait son salut, et m'en faisait presque perdre l'espérance (10).

Cette fermeté, fondée sur la foi et d'ailleurs soutenue par la confiance en soi, paraît si inébranlable que l'on comprend bien l'admiration de Madame de Sévigné, mais en même temps on peut soupçonner la moniale de trop nettement distinguer d'un côté le monde où s'obstine son frère, c'est-à-dire le monde contemporain dominé par le Roi-Soleil et de l'autre côté Port-Royal, maison où prédomine la grâce de Dieu.

Pour sa tante, que signifiait le monde ? Il convient de citer deux passages de la correspondance de la Réformatrice. D'abord, apaisant la plainte d'un de ses correspondants qui déplore sa propre vie mondaine, elle écrit :

...la retraite du monde n'est pas l'unique remède, bien qu'il soit des meilleurs, c'est que nous sommes le monde à nous-mêmes ; et j'en ai un si corrompu dans mon cœur, qu'il a produit en moi tout ce que le grand monde a produit en vous (11).

Ensuite, on lit dans une réponse à la prieure de Gif qui avait sollicité un conseil pour sa vie spirituelle :

J'ai tant passé des périls et tant de fautes que j'ai appris à mes dépens les ruses de notre ennemi et de notre propre corruption. J'en découvre tous les jours de nouvelles, auxquelles l'unique remède est d'avoir un continuel recours à Dieu, et de se séparer autant qu'il nous est possible des créatures, hors l'absolue nécessité (12).

La corruption de la nature humaine se trouve à l'extérieur mais aussi à l'intérieur de soi ; l'une n'est pas moins redoutable que l'autre ; en d'autres termes, les religieuses qui ont abandonné le monde une fois pour toutes ne sont pas plus protégées contre la tentation que les gens du monde ; d'où la nécessité d'« un continuel retour à Dieu ».

Revenons à la nièce. Si selon la tante, le monde entre dans notre cœur et se confond avec la nature humaine qui s'oppose à Dieu, Angélique de Saint-Jean pourra-t-elle dire toujours, en paix avec elle-même, qu'elle est morte au monde ?

A en juger par son attitude à l'égard d'une de ses disciples, on devrait répondre à la question par la négative, car maîtresse des novices en 1661, au moment de l'enlèvement des pension-

naires et postulantes, et écrivant à l'une d'elles, Mademoiselle de Bagnols, elle ne peut plus contenir sa tendresse, jusqu'à la comparer à celle des mères pour leurs propres enfants :

Quoique je ne sois que votre nourrice, je ne laisse de vous assurer que je n'en ai pas moins qu'elles, et l'expérience prouvera bien ce que je dis, puisque l'on voit tous les jours des nourrices plus attachées aux enfans qu'elles nourrissent que leur propre mère ; il n'y a de différence entr'elles et moi sinon que je vous ai nourrie douze ans, et qu'elles ne les nourrissent que deux.

On peut remarquer qu'elle raisonne même pour déclarer son affection ; il est impossible qu'elle-même ne s'en soit pas aperçue en écrivant sa lettre :

Mais je ne sais à quoi je pense en vous disant cela ; il semble que ce soit encore vous vouloir donner du lait, et vous n'en devez plus avoir besoin puisque Dieu vous juge capable de la viande solide, et vous sevrant par cette séparation de tout ce que vous avez peut-être aimé avec un peu trop d'attache (13).

Il suffit de lire ces phrases, sans tenir compte des circonstances, pour estimer qu'elle est ici sous l'emprise de l'attachement humain, forme de concupiscence contre laquelle Saint-Cyran et son disciple Singlin mettaient en garde les religieuses, autrement dit ce qui est appelé par la Réformatrice, « le monde » que l'homme trouve dans son cœur. Sa nièce est en ce sens loin d'être morte au monde. Il est vrai que, dans la mesure où elle s'efforce d'interpréter l'enlèvement de sa pensionnaire favorite comme un effet de la Providence, elle reste religieuse de Port-Royal, mais elle tient toujours trop à sa propre lumière pour pouvoir « s'abîmer en Dieu » comme le conseille sa tante.

Il ne nous appartient pas de mesurer l'une par rapport à l'autre. Contentons-nous pour le moment de constater que la nièce est aussi forte à raisonner que sa tante l'est à s'humilier et que cette différence se réduira finalement à celle du style de leur vie spirituelle.

Avant de réfléchir là-dessus, il n'est pas inutile de revenir sur le jugement que la Réformatrice porte sur son âme, dont le salut est en fin de compte l'unique désir. Elle a continué jusqu'à la mort de s'accuser :

...le fond de mon esprit n'est point véritablement à Dieu, le trouvant toujours dans ses intérêts, et ne se faisant jamais une véritable résistance pour se soumettre parfaitement à Dieu ; de sorte que je crois que toute ma vie n'est que mensonge et hypocrisie (14).

Cette auto-accusation se trouve dans une lettre à Jeanne de Chantal de 1637 ; cela donc représente son état d'âme quand elle était déjà à un âge suffisamment mûr, mais dans sa vieillesse encore, elle insistait sur la nécessité d'« un retranchement perpétuel et universel de toutes les satisfactions des sens », tant, elle avait peur que le Démon ne la persuade qu'« elle en avait assez fait ».

L'humilité poussée à ce point exige nécessairement la conduite d'un directeur de qualité. Tout en prenant des initiatives, soit en qualité d'abbesse, soit en qualité de tutrice, la Mère Angélique était toujours à la recherche d'un tel directeur. En fait, l'histoire de l'abbaye montre que personne ne s'est donné plus de peine qu'elle en ce sens, et avec raison, puisqu'elle a trouvé. Deux noms viennent aussitôt à notre esprit : saint François de Sales et l'abbé de Saint-Cyran. Mais pour nous qui mettons en parallèle les deux Angélique, ils sont pour ainsi dire inaccessibles, car ils sont trop grands et trop tôt montés au ciel. Le troisième, au contraire, était assez jeune pour avoir la chance de diriger en personne la seconde Angélique : Singlin.

Vers la fin de sa vie, la Mère Angélique l'ancienne, sous la menace d'une persécution, affirme dans une lettre adressée à un ami que l'on craint une retraite forcée de Monsieur Singlin, mais que même si cela doit arriver, elle n'en sera pas troublée, comme le lui montrent les expériences des trois pertes précédentes, de Monsieur de Genève, de son père et de l'abbé de Saint-Cyran. Toutefois, elle avoue que la séparation d'avec lui est sa dernière ou plutôt son unique douleur, et elle meurt trois mois après.

Pour présenter les rapports qu'eut Angélique avec lui, il suffit de citer notre collègue Jean Lesaulnier qui a écrit que la grande abbesse était « une admiratrice du prédicateur de Port-Royal » (15). Vis-à-vis de ce confesseur et supérieur, les avis des deux Angélique divergent complètement et la grande Angélique, tout en sachant les réserves de sa nièce, n'a pas cessé

de soutenir cet homme modeste qui, à la différence des anciens directeurs, avait quinze ans de moins que l'abbesse.

On sait qu'il n'est ni docteur, ni savant ; ses sermons sont, pour la plupart, préparés par Lemaistre de Sacy et le Grand Arnould. Il est naturel que la jeune Sœur Angélique, intellectuelle et, d'après Racine, « scientifique », préfère ses deux proches, cousin et oncle, à Monsieur Singlin. Elle n'hésite pas dans sa lettre à la Mère Angélique abbesse à avouer que pendant son absence « la maison est tout à fait destituée » et que le confesseur reste indécis et lent. A ses yeux, il manque de l'esprit d'initiative et d'une certaine chaleur nécessaires à la direction du couvent.

La Mère Angélique de son côté, s'aperçoit d'une certaine lenteur d'esprit chez Singlin, mais elle n'en est pas moins admirative. Ou mieux encore, c'est justement ce côté-là qui l'a émerveillée.

Elle écrit à Antoine Arnould, à qui aussi elle recommande de le consulter :

...Dieu lui donne une douceur et une présence d'esprit si grande, qu'il satisfait les personnes tant soit peu raisonnables, quoiqu'il ne leur accorde pas ce qu'elles demandent, ne les rebutant point, ne témoignant jamais de préventions d'esprit, ne concluant rien qu'à l'extrémité, lorsqu'il a donné du temps à ceux qui proposent leurs pensées, de dire tout ce qu'ils veulent, il affoiblit peu à peu leurs raisons et établit les siennes (16).

Voilà, le vrai caractère de ce qui apparaissait chez lui comme une hésitation due au manque de confiance en soi mais était en réalité, la remarquable disposition qui lui permit de remplir toutes les conditions que l'évêque de Genève, d'après la Mère Angélique, voulait qu'on recherchât dans un directeur. Elle devine ainsi dans la conduite de Singlin la sagesse qu'« autre que Dieu ne lui peut donner », et poursuit :

Je l'ai remarqué une infinité de fois, et je suis si misérable que je ne l'ai jamais imité, quoique je l'aie admiré et aie connu les bons effets de cette manière d'agir toute prudente et toute sainte comme au contraire j'ai toujours expérimenté les mauvais effets de mes promptitudes et inconsidérations (16).

Quant à ces *promptitudes et inconsidérations* dont elle s'accuse, il convient de nous rappeler que François de Sales les lui a reprochées le premier. Singlin trop jeune pour diriger la Mère, se plaint parfois dans ses lettres de la dureté de sa tâche comme s'il était son subordonné, mais il ne lui fait pas moins sévèrement la remarque des mêmes défauts que déjà relevaient chez elle Monsieur de Genève et Saint-Cyran (17). Il est donc naturel qu'il leur ait succédé dans la direction de la Mère Angélique et qu'il ait d'autant plus acquis sa confiance qu'il s'humilie devant Dieu comme ses deux prédécesseurs.

La grande abbesse lui obéissait aussi avec humilité : on sait que sa nièce en a profité pour l'amener à écrire sa célèbre *Relation* sur l'ordre de Singlin. Dans la polémique entre les Jésuites et les Disciples de saint Augustin aussi, il semble que la Réformatrice ait pris position en faveur de son directeur, en insistant dans ses lettres, à toute occasion, sur « l'humble soumission qu'il faut avoir à l'Eglise et aux souverains pasteurs ». Tout en reconnaissant l'injustice des Jésuites, elle n'hésite donc pas à l'accepter comme un jugement de Dieu « que, écrit-elle, nous devons adorer avec humilité et soumission » (18). Aussi ne cachera-t-elle pas son mécontentement envers l'auteur des *Provinciales* (19) et dénoncera-t-elle d'autre part l'orgueil de son frère le Grand Arnauld, tout en appréciant sa *Fréquente Communion* (20).

Or, si elle exigeait ainsi de ces docteurs et de ces savants mêmes la patience et l'humilité chrétiennes, à plus forte raison prêchait-elle aux religieuses la soumission à l'Eglise et à leur supérieur. Elle écrit à Monsieur de Fleury, confesseur de la Reine de Pologne :

Tout le monde y est obligé, mais encore plus, nous autres filles qui sommes incapables de disputes et de raisonnements, et qui n'ayant qu'à servir Dieu dans le silence par la pratique de notre Règle, serions doublement criminelles de ne pas nous soumettre (21).

On perçoit ici peut-être l'écho de Singlin, ou plutôt de Martin de Barcos qui, retiré à l'abbaye de son oncle Saint-Cyran, exerçait toujours une influence active sur Port-Royal et qui, plus dogmatique et étroit que Singlin, demandait aux femmes de se

taire dans l'Église en alléguant saint Paul. Cela dit, le passage cité ci-dessus se montre comme une sorte de résumé des principes auxquels la Mère Angélique tenait depuis sa conversion.

Il est à remarquer qu'au bas de cette lettre on trouve la note suivante, vraisemblablement de la main de sa nièce : « Les religieuses de Port-Royal crurent ne devoir pas se soumettre, ce fut un effet de la délicatesse de leur conscience, qui ne leur permettoit pas dans l'ignorance [...] de jurer... »

La suite de l'histoire explique la raison de cette justification : en effet l'attitude de la Mère Angélique semble très proche de la thèse de Madame de Rantzau, nommée avec animosité par la Sœur Angélique de Saint-Jean captive « l'obéissance aveugle ». C'est pourquoi il n'est pas toujours impossible de dire ironiquement que l'auteur de la fameuse *Relation de captivité*, tout en s'acharnant contre cette marionnette des Jésuites, ne faisait que détruire, à son insu, le fondement de la vie spirituelle de sa tante.

Dans le Port-Royal devenu le foyer des controverses, et dirigé par un esprit parfois outrecuidant tel que celui de sa nièce, on ne saurait nier que la Mère Angélique la Réformatrice se sentait de plus en plus dépaysée. Elle est morte, comme on sait, en 1661, trois ans avant l'événement dramatique de 1664. On peut juger que ce n'était pas là une mort prématurée.

En guise de conclusion, on doit signaler que la différence marquée au début a divisé jusqu'au bout leur vie spirituelle. La Mère Angélique de Saint-Jean est entrée dans un Port-Royal déjà réformé par sa tante, pour y vivre ensuite entourée par ses proches éminents, la Réformatrice en tête. On notera que, à sa sortie de Port-Royal, interrogée et forcée de dire son nom de famille, Angélique de Saint-Jean justifie son attitude par la conviction, comme elle le dit, que « c'est confesser le nom de Dieu que de confesser le sien » : Arnauld (22). Pour elle, mener une vie religieuse, c'est donc défendre sa maison contre ceux qui veulent la déshonorer à cause de Dieu. Pour sa tante, il n'est plus besoin de rappeler comment elle a fait sa profession, mais n'est pas négligeable le sentiment de culpabilité qu'elle a eu du fait de son entrée en religion et qu'elle devait traîner tout au long de sa vie. C'est pour s'en libérer qu'elle a réformé Port-Royal, et non pas pour faire prospérer son monastère. On sait d'ailleurs qu'elle était toujours prête à le quitter, à plus forte raison

ne tenait-elle pas au nom de sa famille. L'unique nécessité est pour elle de sauver son âme. Dans une de ses dernières lettres, jetant un regard sur son passé, notamment sur sa réforme, elle écrit ces lignes :

Quant tout passera par le feu, je suis assurée qu'il n'en restera rien. Que Dieu par sa miséricorde me pardonne. Après tout, si je n'eusse fait cette réforme, j'eusse été damnée : ce n'étoit pas une œuvre de surérogation, mais d'obligation. Que Dieu me pardonne de ne m'être pas réformée moi-même, et d'avoir très souvent fait des choses qui ont beaucoup nui à cette réforme et qui l'ont pensé ruiner. Je n'y ai jamais rien fait qui vaille, et je ne songe jamais à ma conduite sans une extrême confusion et une grande crainte du compte que j'en dois rendre à Dieu (23).

NOTES

(1) Louis Cognet, *La Mère Angélique et Saint-François de Sales*, Paris, 1951, p. 198-199.

(2) *Lettres de la Révérende Mère Marie Angélique Arnauld, abbesse et réformatrice de Port-Royal*, 3 vol., Utrecht, 1742-1744. Lettre CCCCIV, t. II, p. 61 .

(3) Lettre CCXX, t. I, p. 371.

(4) Lettre DLVII, t. II, p. 332.

(5) *Relation de Captivité d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly*, éd. Louis Cognet, Paris, 1954, p. 38.

(6) Lettre du 4 janvier 1677. Nous nous référons aux lettres de la Mère Angélique de Saint-Jean, réunies par Mademoiselle Rachel Gilles et conservées à la Bibliothèque de Port-Royal.

(7) Lettre XXVIII, t. I, p. 37.

(8) Lettre LXIV, t. I, p. 116.

(9) Perle Bugnion-Secrétan, *La Mère Angélique Arnauld*, Paris, 1991, p. 74.

(10) Lettre du 2 décembre 1679, adressée à Monsieur l'Abbé Bourgeois.

(11) Lettre DLIX, t. II, p. 334.

(12) Lettre CCCLXXII, t. II, p. 4.

- (13) Lettre du 8 mai 1661.
- (14) Lettre LXVII, t. I, p. 119.
- (15) Jean Lesaulnier, « Petite galerie de personnalités familières de Port-Royal », *Chroniques de Port-Royal*, 1991, p. 174.
- (16) Lettre DCCCIX, t. III, p. 154.
- (17) Voir *Lettres* de Monsieur Singlin, notamment XXIII, XXXVI.
- (18) Lettre DCCXXXIX, t. III, p. 40.
- (19) Lettre DCCCXXXIV, t. III, p. 198.
- (20) Lettre DCCCXXXVI, t. III, p. 202.
- (21) Lettre DLXXV, t. II, p. 336.
- (22) *Relation de Captivité*, p. 31. La Mère Angélique dit : « à peu près à la même situation que ce n'étoit point la coutume de cette Communauté de se servir du nom de sa Maison ». (*Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1742, t. II, p. 110). Il n'est pas sûr d'ailleurs que Sainte-Beuve ne fasse pas de contresens en voyant un mouvement d'orgueil dans ce qui n'est qu'une confession de foi.
- (23) Lettre MXVII, t. III, p. 506.